

Le 14 février 2014

*‘Par dépôt électronique et courrier’*

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet :**       **Dossier R-3863-2013**  
*Demande d'autorisation du projet Lecture à distance, phases 2 et 3*

---

Chère consœur,

La présente donne suite à la correspondance du Distributeur portant sur le report de la séance de travail qui était prévue le 13 février 2014 et qui devait porter sur «l'impact de l'utilisation, par le Distributeur, de la bande RF exempte de licence ISM 900 MHz pour le réseau IMA, sur les services offerts en milieu rural par les fournisseurs d'accès internet sans fil.»<sup>1</sup>.

Au paragraphe 31 de sa demande d'intervention, le GRAME indiquait une préoccupation en lien avec la lecture des données et l'intégration des nouvelles fonctionnalités en régions éloignées:

«31. Le GRAME est d'avis que de nombreux éléments doivent être revus avant que ne soient arrêtées les décisions spécifiques concernant la technologie à retenir pour les phases II et III, notamment celles liées à la lecture des données en régions éloignées. Bien que ces éléments soient de nature technique, ils sont en lien avec le potentiel de l'ensemble du Projet LAD à pouvoir assumer dans l'avenir de nouvelles fonctionnalités et à pouvoir les intégrer pour l'ensemble de la clientèle du Distributeur, incluant celle des régions les plus éloignées ;»<sup>2</sup>

Aussi, dans notre correspondance datée du 28 janvier 2014<sup>3</sup>, le GRAME indiquait que monsieur Finamore pourrait être en mesure d'apporter un éclairage à la Régie sur cet enjeu.

---

<sup>1</sup> D-2014-004, p. 13, par. 38

<sup>2</sup> C-GRAME-0002, par. 31

<sup>3</sup> C-GRAME-0009

Le GRAME souhaite porter à l'attention de la Régie le fait que certaines questions adressées dans sa demande de renseignements portaient effectivement sur la lecture des données en régions éloignées et les coûts liés à l'intégration du Projet et des fonctionnalités à l'ensemble de la clientèle, incluant celle des régions éloignées ou rurales. En effet, bon nombre des questions de la section 3 de la demande de renseignements du GRAME étaient directement liées aux problématiques de communications et de performance du réseau en régions éloignées, ayant potentiellement un impact significatif sur les coûts du Projet, sur la performance des liens de communication et sur les avantages que les clients recevront.

À titre d'exemple, la question 3.4.4 traitait de l'incidence de la connexion cellulaire sur la performance du réseau maillé de communications et de l'éventuelle obligation pour le Distributeur d'utiliser des connexions cellulaires à la place de la communication maillée. Selon l'expert du GRAME, ce compromis de communications pourrait avoir d'importantes répercussions sur les coûts, ainsi que sur la performance pour le fonctionnement du système.

À la question 3.4.5, le GRAME demandait si le fournisseur Rogers peut offrir une couverture de communication suffisante pour fournir efficacement les communications cellulaires à des clients dans les régions éloignées où les "*Mesh communications*" pourraient ne pas fonctionner.

Aussi, le GRAME demandait à la question 3.4.7 de fournir les critères de conception utilisés (nombre de sauts), puisque cela se rapporte directement au coût total du Projet et à la capacité pour le Distributeur de fournir une performance de réseau adéquate pour les phases II et III. La performance du réseau est directement liée à l'occupation des bandes passantes, le réseau de communication maillé étant généralement plus limité dans les zones rurales.

Compte tenu du report de la rencontre du 13 février 2014, le GRAME est préoccupé par l'éventualité de ne pouvoir obtenir les compléments d'informations qui auraient pu être fournis lors de cette séance de travail. Ces compléments d'informations permettront de comprendre l'effet des choix en télécommunications sur les coûts globaux du projet.

En conséquence, le GRAME indique à la Régie que cet enjeu est toujours d'intérêt public et considère que les intervenants devraient avoir la possibilité d'obtenir les informations en lien avec cet enjeu, et ce tel que prévu par la Régie dans sa décision D-2014-004. Le GRAME considère que les échanges entre les intervenants et le Distributeur sur cet enjeu devraient être publics et suivra avec intérêt les développements qui en résulteront, notamment afin de permettre à son expert en réseaux intelligents, monsieur Finamore, d'apporter un éclairage d'expert à la Régie sur cette question.

La rencontre portant sur l'utilisation, par le Distributeur, de la bande RF exempte de licence ISM 900 MHZ pour le réseau IMA ayant été reportée, le GRAME demande à la Régie, pour des raisons d'efficience, de lui permettre d'adresser certaines questions précises en lien avec cet enjeu et des coûts qui y sont liés.

Aussi, le GRAME soumet que si son expert était dans l'impossibilité d'assister à une rencontre subséquente, l'autorisation de poser des questions écrites sur cet enjeu est raisonnable, compte tenu des circonstances entourant le report de la rencontre du 13 février 2014.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Me Marie-Josée Hogue et Me Jean-Olivier Tremblay pour le Distributeur (par courriel)